

FAITS DIVERS

► ALPES DU SUD
Plus de 1000 foyers privés de courant



Plus de 1000 foyers étaient encore privés d'électricité, hier soir, en raison des dernières chutes de neige dans les Alpes-du-Sud.

Les communes impactées sont Névache (560 foyers) dans la vallée de la Clarée (Hautes-Alpes) et Peipin (400 foyers) dans les Alpes-de-Haute-Provence.

"Nous observons, par exemple, des fils à terre, des arbres qui ont coupé les lignes ou des transformateurs endommagés par la foudre", explique Enedis, en charge du réseau de distribution électrique.

"Trois équipes sont sur place à Névache. Pour Peipin, nous posons des groupes électrogènes en relation avec le maire", indique également Enedis qui envisageait un retour à la normale hier soir.

► RISOU
Lewis Owen est bien mort de froid

Le corps du jeune Britannique retrouvé vendredi 5 janvier a fait hier matin l'objet d'une autopsie ordonnée par le Parquet de Gap, à l'institut médico-légal de Grenoble.

Celle-ci a permis de confirmer que le jeune homme n'avait été "victime d'aucune violence". Les médecins légistes ont constaté différents éléments permettant de "confirmer le décès par hypothermie". Les enquêteurs sont toujours en attente du résultat des examens relatifs à une éventuelle prise d'alcool ou de produits stupéfiants, ce qui prendra encore plusieurs jours.

Le corps sans vie de Lewis Owen, 22 ans, disparu dans la nuit de lundi 1^{er} à mardi 2 janvier à Risoul avait été retrouvé, vendredi, peu après 17 heures, à proximité du torrent des Chalps grâce aux recherches effectuées par l'hélicoptère de la gendarmerie nationale de Briançon à bord duquel avaient été embarqués des secouristes en montage de la CRS Alpes de Briançon.

► HAUTES-ALPES
Hauteur de neige exceptionnelle

Les épisodes venteux ou tempétueux du début d'année ont laissé place ces derniers jours à un épisode pluvio-orageux en Méditerranée, et exceptionnellement neigeux sur les Alpes frontalières, explique Météo France. Dans les Hautes Alpes (principalement l'est du Queyras), Météo France a relevé sur les 24 dernières heures entre 40 à 90 cm supplémentaires vers 2 000 m d'altitude. Météo France annonce encore de 60 à 100 cm de neige fraîche sur l'Est du Queyras (surtout dans le Haut-Guil) et 40 à 60 cm sur le Thabor. Le risque d'avalanche reste important dans les Alpes du sud, prévient Météo France. Niveau 3 à 4 pour les massifs du Thabor et du Queyras.

LE DOSSIER DU JOUR

Trois policiers blessés 12 mois d'emprisonnement pour l'ancien militaire

DIGNE-LES-BAINS Trois policiers avaient été insultés et frappés lors de l'interpellation d'un Dignoï, âgé de 28 ans, jeudi dernier, vers 19 heures, à proximité de la place Pied-de-Ville



Une quarantaine de personnes (fonctionnaires, retraités de la police nationale et habitants) s'est réunie, hier midi, devant le commissariat de Digne-les-Bains à l'appel du syndicat de police Unité-SGP-Police-FO. (Lire ci-dessous). Un rassemblement pour dénoncer le manque de moyens et les violences commises sur les forces de l'ordre. / PHOTO J.M.

Je reconnais. Je regrette d'avoir été violent avec les forces de l'ordre. Je n'avais pas l'intention de faire du mal". Dans le box des accusés, Marc, un Dignoï de 28 ans. Les cheveux longs. Cet ancien militaire français médaillé qui a servi dans le renseignement opérationnel était jugé en comparution immédiate, hier, en correctionnelle à Digne-les-Bains pour des faits de violence, rébellion, menace de mort et dégradation.

Deux fonctionnaires de police interviennent, jeudi vers 19 heures, dans le centre-ville de Digne-les-Bains. Selon un témoin, Marc fait la manche avec sa compagne, Chloé, devant un commerce. Le ton monte. "Elle explique avoir été frappée car vous vouliez récupérer l'argent", note la présidente du tribunal, Géraldine Frizzi. Chloé ne déposera pas plainte. Des violences que conteste le prévenu, expliquant calmement, lors de son procès, "avoir bu deux bières - et non pas plusieurs litres - et avoir essayé de calmer l'hystérie" de sa compagne "à

cause du sevrage de l'alcool et des stupéfiants". Lui-même reconnaît une "ancienne" accoutumance à la cocaïne, "commencée pendant l'armée. À la fin, en 2012, j'ai eu du mal à me réintégrer à la vie civile". Le rapport du psychiatre indique que "vous êtes impulsif et névrosé de guerre", fait remarquer le tribunal.

"Pris de panique"

Après son "altercation bénigne" avec sa compagne, Marc se rend au domicile de Chloé, place Pied-de-Ville. La porte est entrouverte car le verrou est cassé. Les policiers arrivent, utilisent une bombe lacrymogène avant d'entrer. Marc saute par la fenêtre avant d'être arrêté dans la rue. "Quand la police est arrivée, j'ai été pris de panique. J'ai été énérvé car je travaille beaucoup. On a traversé beaucoup d'obstacles pour récupérer le petit. (L'enfant de sa compagne placé depuis mars dernier Ndlr). Ce n'est pas dans mes habitudes. J'ai appris à avoir un contrôle de moi. J'en suis désolé. J'ai essayé de me débattre. Je n'avais pas l'in-

tention de faire mal". Deux policiers, dont un personnel féminin, sont insultés et blessés à l'épaule et au genou lors de l'interpellation. Les deux fonctionnaires se voient prescrire 21 et plus de 8 jours d'ITT.

Un troisième policier est également blessé au commissariat. Un coup de pied dans le bas-ventre. Et 5 jours d'ITT. "Ils m'ont poussé de la chaise. Je reconnais que c'est moi qui étais virulent. Mais après ce sont eux qui ont été virulents", assure Marc.

"Les forces de police sont largement dépassées par les événements car on exige toujours plus d'eux, alors qu'ils manquent de personnel et de moyen", plaide M^e Pascal Antiq, avocat des trois policiers. "Il (le prévenu) devrait avoir le respect de l'uniforme. L'uniforme qui nous protège. Il faut que la justice se fasse. Les forces de l'ordre sont fatiguées", s'insurge M^e Antiq.

"Les forces de l'ordre font un métier pas facile et qui comporte des risques dans des cas extrêmes ! La violence était

là pour échapper à l'interpellation", reprend le procureur de la République, Stéphane Kellenberger, qui requiert 14 mois d'emprisonnement, dont 4 mois avec sursis.

"Il exprime des regrets sincères"

"Aujourd'hui, on a quelqu'un qui reconnaît et qui essaye de comprendre ce déchaînement de violence physique et verbale. Il analyse son comportement", insiste M^e Emilie Olives, avocate du prévenu. "Il exprime des regrets sincères. Il me semble que les violences conjugales ne sont pas constituées car nous n'avons pas de preuves dans ce dossier", poursuit notamment l'avocate qui réclame la relaxe concernant les violences conjugales.

Le prévenu a été condamné à un an de prison, dont la moitié avec sursis, avec obligations de travailler, de soins et d'indemniser les victimes. Et le maintien en détention.

Jérémy MICHAUDET

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE/HAUTES-ALPES

Une trentaine de policiers blessés en 2017

Un nouveau rassemblement. Le deuxième devant les commissariats de France depuis le début de l'année. Selon les syndicats, 17 policiers ont été blessés au niveau national depuis le 1^{er} janvier. Et notamment à Chennevières-sur-Marne (Val-de-Marne), en marge d'une soirée du Nouvel An à Champigny, ou plus récemment à Digne-les-Bains (lire ci-dessus) et Saint-Étienne (Loire).

Plus de 40 personnes - fonctionnaires, retraités, habitants - se sont réunies, hier midi, devant le commissariat de Digne-les-Bains. "La fonction de policier est touchée par les violences et la réponse pénale est légère pour les auteurs", souligne Philippe Lacroix, délégué départemental du syndicat de police Unité-SGP-Po-

lice-FO. Syndicat qui avait appelé à ce nouveau rassemblement afin de "soutenir les collègues et dénoncer un manque d'effectif". Un ras-le-bol latent qui n'est pas toujours pris en compte par la hiérarchie, estime les syndicats.

Le syndicat Alliance police nationale avait appelé à un premier rassemblement la semaine dernière. "Le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, reçoit demain (aujourd'hui, Ndlr) les trois organisations syndicales. Pour Alliance, nous attendons d'être reçus par le ministre et nous verrons après. Nous demandons le retour des peines planchers. La condamnation doit être entièrement effective pour les agressions des forces de l'ordre", explique Jean-Marie Allemand, délégué régio-

nal Paca du syndicat Alliance. Selon le syndicat, une trentaine de fonctionnaires a été victime, en 2017, de violences (physiques et morales) dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence. (67 procédures pour outrage et rébellion dans les Hautes-Alpes et 22 pour les Alpes-de-Haute-Provence, l'an dernier). "C'est souvent les mêmes fonctionnaires qui sont victimes car ils sont les primo-intervenants. Malheureusement, la hiérarchie nous demande d'intervenir avec modération. La justice, vu le manque de moyen, banalise souvent l'outrage et la rébellion des fonctionnaires. Alors qu'un prévenu qui outrage un magistrat, la sanction (peine de prison, Ndlr) tombe immédiatement", regrette Jean-Marie Allemand. J.M.